

le 23 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 22 avril 2013

2013 DASES 114 G Subvention à l'association Amicale des personnels retraités de la Mairie et du Département de Paris, de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris (11e).

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Amicale des personnels retraités de la Mairie et du Département de Paris;

Sur le rapport présenté par Mme Liliane CAPELLE, au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 6.000 euros au titre de 2013 est attribuée à l'association Amicale des personnels retraités de la Mairie et du Département de Paris (11^e) (dossier 2013_04195 - n° tiers X08186 – simpa 16386).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2013 du Département de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.